

Décision

Générale

colonial

Décision n° 167 17 février 1951

n° 167 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
17 février 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Kadidja Houmad est engagée en qualité de femme de service pour servir à l'Ecole de filles de Djibouti pour compter du 8 janvier 1951 au salaire mensuel de 3.503 francs exclusif de toutes indemnités.